

## Prévention du mal-être et du suicide : évaluation des dispositifs bénévoles ligériens

**S**uite à une évaluation, en 2012, de la politique régionale de lutte contre le suicide, l'Agence régionale de santé (ARS) a lancé, en 2013, une évaluation des dispositifs bénévoles de veille, de repérage, d'écoute et d'orientation des personnes en souffrance psychique avec comportements suicidaires.

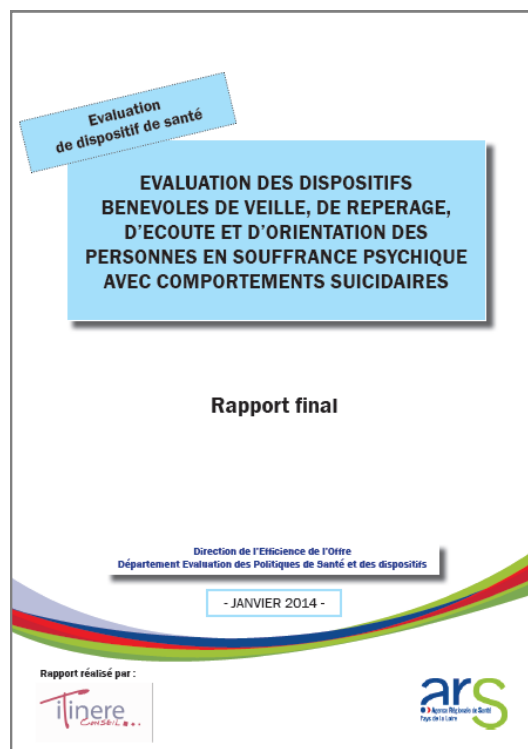
L'ARS a confié cette étude à Itinere Conseil, de Lyon. Dans le département, l'évaluation a porté sur Solidarité Paysans 53, ainsi que sur le Collectif pour la prévention du mal-être et du suicide en Mayenne (Cops 53) et six de ses membres <sup>(1)</sup>. En outre, le cabinet lyonnais a effectué des « investigations qualitatives » portant sur des territoires : la Mayenne avec son collectif d'acteurs, et le Pays des Coëvrons comme territoire rural et avec son Groupe de prévention suicide.

Parmi les principaux constats, sur un total de vingt structures des Pays de la Loire (dont huit en Mayenne), les équipes de bénévoles sont de taille très variable. Cela peut aller de trois bénévoles à deux cents, pour une moyenne d'une trentaine de personnes. Par ailleurs, l'évaluation montre que les ressources humaines et financières des structures sont assez limitées : « *Il n'existe pas d'aide pérenne au secrétariat, à la coordination et à la communication* ».

Le renouvellement des effectifs est problématique pour une majorité de structures : « *Certains bénévoles manifestent des signes d'usure et le désir de se désengager* ». Ce constat concerne en particulier les formations à l'écoute et au repérage de la crise suicidaire – que les bénévoles ont aujourd'hui souvent des difficultés à mettre en application.

L'activité elle-même peut s'inscrire dans des dispositifs bénévoles très diversifiés :

- 1) La veille : sociale (visites de convivialité) ou orientée vers l'accompagnement de personnes suicidaires ou à risque.
- 2) L'écoute : téléphonique ou en face à face.
- 3) L'animation de groupes de parole.



[http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/fileadmin/PAYS-LOIRE/publications/2014/Rapport\\_evaluation\\_dispositif\\_benevoles\\_ecoute.pdf](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/fileadmin/PAYS-LOIRE/publications/2014/Rapport_evaluation_dispositif_benevoles_ecoute.pdf)

- 4) L'organisation d'actions de communication / sensibilisation.
- 5) L'animation d'un collectif d'acteurs autour de la prévention du suicide (comme en Mayenne).

Bien entendu, une même structure peut conduire plusieurs types d'action.

Itinere Conseil observe que les initiatives bénévoles ont pour origine l'expression d'un besoin. Des personnes ou des institutions exerçant une

<sup>(1)</sup> – Sève et Racines (Laval), Germe (Ernée), Source (Mayenne), L'Éclaircie (Landivy), Main Tendue (Cossé-le-Vivien) et le Groupe de prévention suicide (GPS) du Pays des Coëvrons.

## Trois axes d'amélioration – Dix recommandations

- **Améliorer le positionnement des dispositifs bénévoles**
  - 1) Préciser le cadre d'intervention des dispositifs bénévoles dans le champ de la prévention.
  - 2) Préciser le rôle attendu des dispositifs de veille.
  - 3) Préciser le rôle attendu des dispositifs d'écoute.
  - 4) Améliorer la visibilité des dispositifs bénévoles.
- **Améliorer l'intervention des dispositifs bénévoles**
  - 5) Définir les attentes de l'ARS concernant les activités de veille.
  - 6) Définir les attentes de l'ARS concernant les activités d'écoute.
  - 7) Poursuivre et renforcer le programme de formation.
- **Améliorer la complémentarité des dispositifs bénévoles entre eux et avec les professionnels de santé**
  - 8) Favoriser les synergies entre associations pour plus d'efficacité.
  - 9) Intégrer les dispositifs bénévoles dans des partenariats locaux.
  - 10) Favoriser l'émergence de dispositifs de veille visant l'accompagnement des personnes suicidaires.

fonction d'aide envers leurs concitoyens ont pu repérer ce besoin, ou alors ce sont des personnes elles-mêmes en souffrance psychique qui l'ont exprimé. En tout cas, force est de reconnaître que le Projet régional de santé n'a pas suscité ces initiatives – lesquelles sont souvent bien antérieures.

### L'inscription des bénévoles dans le système d'acteurs

Le rapport d'évaluation met en évidence un certain nombre de constats concernant l'inscription des dispositifs bénévoles dans le système d'acteurs. Rappelons que ces constats sont issus d'une évaluation auprès de vingt structures des Pays de la Loire et qu'ils ne concernent pas nécessairement les huit observées en Mayenne.

- Malgré des actions de communication, les dispositifs bénévoles sont « *largement méconnus et peu visibles* ».
- Les structures développent peu d'actions de coopération entre elles, si ce n'est pour organiser ponctuellement des conférences-débats (qu'en est-il plus spécifiquement du collectif mayennais ?).
- Les professionnels de santé et du social « *ne sont pas opposés à l'intervention bénévole, sous certaines conditions* ». Cependant, « *ils formulent peu d'attentes vis-à-vis de ces dispositifs* » (ce constat vaut-il également pour la Mayenne où la taille du département facilite le travail en partenariat, voire en réseau ?).
- Au niveau des professionnels, l'appréciation du rôle que peuvent jouer les bénévoles est divergente selon leur conception de la prévention du suicide : lorsque la prévention du suicide est envisagée dans une certaine proximité avec l'acte suicidaire, seule l'intervention de professionnels de santé est envisagée ; lorsque la prévention est appréhendée de manière plus large, le rôle des bénévoles s'en trouve renforcé, essentielle-

ment dans une dimension de lutte contre l'isolement et de maintien du lien social.

- Au niveau des bénévoles, la majorité n'affirme pas un rôle en matière d'accompagnement des personnes avec comportements suicidaires. Ils considèrent alors avoir « *un rôle limité en matière de prévention du suicide* ».
- Les bénévoles, par contre, sont perçus comme étant parmi les premiers interlocuteurs des personnes en souffrance psychique : « *Ils offrent une grande disponibilité et un accueil bienveillant dans un cadre souple* ».
- Hormis pour les dispositifs de veille orientés vers l'accompagnement des personnes suicidaires, les liens entre professionnels de santé et bénévoles sont « *très rares* ». Les évaluateurs avancent plusieurs raisons : « *méconnaissance et absence d'intérêt réciproques, absence de lien de confiance* »...
- Les professionnels de santé et bénévoles écoutants ont « *une vision non concordante de l'accompagnement des personnes en souffrance psychique* ». Par exemple, les professionnels de santé souhaiteraient que les bénévoles orientent les personnes, « *ce qui contrevient au principe de non-directivité de l'écoute bénévole* ». Ou alors les professionnels de santé ne conçoivent pas l'écoute comme une aide en soi, alors que c'est le cas des bénévoles. Le rapport d'évaluation remarque que la vision des professionnels de santé et des veilleurs orientés vers l'accompagnement des personnes suicidaires est plus cohérente.

Ces différents constats questionnent le but des différents dispositifs selon les types d'action qu'ils conduisent. Manifestement, au vu du rapport, la veille fait plus consensus que l'écoute.